

----- COMPTE RENDU -----

*Avant d'ouvrir la séance, Mme la Maire demande qu'une minute de silence soit respectée afin d'honorer la mémoire des 2 agents de la police nationale récemment assassinés : Éric MASSON à AVIGNON et Stéphanie M. à RAMBOUILLET.*

L'an deux mille vingt et un, le 7 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, M. BOULLEAUX, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. CARILLON (pouvoir à M. BOULLEAUX), Mme PEREIRA (pouvoir à M. BOULLEAUX), M. PATHIER

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2021**

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2021 est adopté à l'unanimité

ELUS

---

*Délibération n° 2021-023/05 07*

**CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'YONNE POUR L'ORGANISATION DE LA MISE SOUS PLI POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021**

Les services de l'Etat délèguent à la commune de Villeneuve sur Yonne, par le biais d'une convention, les travaux relatifs à l'adressage, à la mise sous pli et au colisage de la propagande électorale des candidats aux élections départementales. Ces travaux seront réalisés par les services municipaux. .

En contrepartie, la collectivité percevra une dotation de 0,24 € par enveloppe basée sur le nombre d'électeurs inscrits.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec les services de l'Etat et autorise Mme la Maire à la signer.

## FINANCES

---

*Délibération n° 2021-024/05 07*

### **VENTE DE L'IMMEUBLE DIT « LE VIEUX TILLEUL » SIS 1 QUAI ROLAND BONNION**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le souhait de Monsieur HASSAN d'acquérir l'immeuble sis 1 quai Roland Bonnion et la délibération prise en ce sens lors du conseil municipal du 19 mars 2021. Toutefois, cette précédente délibération est incomplète car elle ne reprend pas l'intégralité des parcelles concernées par cette vente.

L'acquisition concerne le bien cadastré AD 213 et AD 214 d'une contenance totale de 1030 m<sup>2</sup>, comprenant deux bâtiments non attenants avec un accès parking aménagé.

Elle rappelle que Monsieur HASSAN est titulaire d'un bail pour cet immeuble depuis le 19 janvier 2012 et qu'il y exerce une activité de restauration.

L'estimation du Service des Domaines, en date du 08 mars 2021 s'élève à 86 000 €.

Compte tenu des travaux de réhabilitation réalisés par le locataire qui ont généré une plus-value, compte tenu des investissements nécessaires à venir (remplacement des fenêtres et réfection de la toiture), compte tenu que les toilettes et le laboratoire sont à l'extérieur, compte tenu que l'immeuble se situe en zone inondable (zone rouge du PPRI) interdisant toute extension, le prix de vente proposé est de 82 000 €.

La totalité des frais liés à cette transaction seront à la charge de Monsieur HASSAN.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre cet immeuble à M. Daniel HASSAN pour la somme de 82 000 € et autorise Mme la Maire à signer l'acte de vente.

*Délibération n° 2021-025/05 07*

### **MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Chaque année, la commune verse au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une subvention de fonctionnement destinée à participer à l'équilibre du budget du Centre.

Par ailleurs, le CCAS rembourse chaque année en fin d'exercice le coût du personnel que la commune met à sa disposition.

Jusqu'à maintenant, la subvention accordée au C.C.A.S. était versée en une seule échéance après le vote du budget. Mais au vu de la situation financière de la Commune et afin de ne pas creuser inutilement sa trésorerie dès le mois d'avril, il est proposé de verser la subvention selon l'échéancier suivant à compter de 2021 :

- 1<sup>ère</sup> échéance – courant avril : montant de la subvention annuelle accordée, moins la charge de personnel
  - 2<sup>ème</sup> échéance – courant décembre : versement du solde correspondant au coût annuel de l'agent
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'échéancier de versement de la subvention au C.C.A.S. à compter de 2021.

*Délibération n° 2021-026/05 07*

**REPRISE DES DESORDRES STRUCTURELS SUR LE BATIMENT MULTI ACCUEIL :  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame la Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la structure du multi accueil présente des fissures importantes sur les façades extérieures mais aussi à l'intérieur du bâtiment. Ce phénomène s'est accéléré en août 2018, conséquences d'un hiver 2017/2018 particulièrement humide suivi par un printemps très sec.

Une étude de sol réalisée en 2019 a confirmé que les fondations sont implantées dans une couche de sol soumise au retrait. Ces désordres n'ont pas entraîné de rupture dans le système porteur mais il convient de les traiter au plus vite avant qu'ils ne s'aggravent.

Les travaux se dérouleront en 4 phases. Ils consistent à :

- Traiter les eaux de surface
- Reprendre les sols en injectant une résine en pied de fondation et sous porteurs sur la totalité du bâtiment
- Suivre les mouvements sur une année
- Réparer sols et murs

- Sur proposition de Mme la Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessous et sollicite les subventions qui y sont détaillées :

**Coût H.T. du projet : 167 250 €**

| Financiers                | Type d'aide     | Taux de subvention demandé | Montant du financement demandé |
|---------------------------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|
| ETAT                      | DETR            | 40%                        | 66 900 €                       |
| ETAT                      | DSIL            | 40%                        | 66 900 €                       |
| <b>TOTAL DES AIDES</b>    |                 | <b>80%</b>                 | <b>133 800 €</b>               |
| Commune                   | Autofinancement | 20%                        | 33 450 €                       |
| <b>TOTAL FINANCEMENTS</b> |                 | <b>100%</b>                | <b>167 250 €</b>               |

*Délibération n° 2021-027/05 07*

**TRAVAUX DE BACHAGE DU MARCHE COUVERT : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame la Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une autorisation budgétaire lui a été donnée lors de la réunion de Conseil du 18 décembre 2020 afin d'engager les travaux de bâchage du

marché couvert avant le vote du budget.

Ces travaux, réalisés courant avril 2021, consistent à déposer la bâche existante pour en remettre une de meilleure qualité afin de stopper les fuites d'eau en attendant d'entreprendre des travaux de plus grande envergure et plus pérennes quand nos finances nous le permettront.

- Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessous et sollicite les subventions qui y sont détaillées :

**Coût H.T. du projet : 11 737 €**

| Financiers                | Type d'aide     | Taux de subvention demandé | Montant du financement demandé |
|---------------------------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|
| ETAT                      | DETR            | 40%                        | 4 695 €                        |
| ETAT                      | DSIL            | 40%                        | 4 695 €                        |
| <b>TOTAL DES AIDES</b>    |                 | <b>80%</b>                 | <b>9 390 €</b>                 |
| Commune                   | Autofinancement | 20%                        | 2 347 €                        |
| <b>TOTAL FINANCEMENTS</b> |                 | <b>100%</b>                | <b>11 737 €</b>                |

L'arrivée de M. VERGNAUD et le départ de M. BOULLEAUX pour raisons familiales modifient comme suit l'état des présences :

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. VERGNAUD, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, , M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. CARILLON, M. BOULLEAUX, Mme PEREIRA, M. PATHIER

*Délibération n° 2021-28/05 07*

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

(la maquette officielle est disponible pour consultation à la mairie)

Hors la présence de Mme la Maire, Nadège NAZE et sous la présidence de Mme SIMON, adjointe en charge des finances,

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 qui se présente de la façon suivante :

|  | Section<br>d'investissement | Section de<br>fonctionnement | Total des<br>sections |
|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Recettes</b>                                      |                             |                              |                       |
| Prévisions budgétaires totales                       | 1 876 791,00 €              | 6 711 590,00 €               | 8 588 381,00 €        |
| Titres émis  | 1 382 800,04 €              | 6 731 785,63 €               | 8 114 585,67 €        |
| <b>Dépenses</b>                                      |                             |                              |                       |
| Prévisions budgétaires totales                       | 2 008 120,82 €              | 7 019 484,00 €               | 9 027 604,82 €        |
| Mandats émis   | 1 411 637,11 €              | 6 757 809,39 €               | 8 169 446,50 €        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                        |                             |                              |                       |
| Excédent   |                             |                              |                       |
| Déficit  | - 28 837,07 €               | - 26 023,76 €                | - 54 860,83 €         |
| <b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</b> |                             |                              |                       |
| Excédent   |                             | 49 199,00 €                  | 49 199,00 €           |
| Déficit  | - 65 259,82 €               |                              | - 65 259,82 €         |
| <b>Résultat de clôture d'exercice 2019</b>           |                             |                              |                       |
| Excédent   |                             | 23 175,24 €                  | 23 175,24 €           |
| Déficit  | - 94 096,89 €               |                              | - 94 096,89 €         |
| <b>Restes à réaliser 2020</b>                        |                             |                              |                       |
| Recettes   | 124 932,00 €                |                              |                       |
| Dépenses   | 154 882,00 €                |                              |                       |
| Besoin de financement                                | - 29 950,00 €               |                              |                       |
| Excédent de financement                              |                             | - 124 046,89 €               |                       |

Délibération n° 2021-029/05 07

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après avoir entendu le rapport du compte administratif de l'exercice 2020 et s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 et sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021-030/05 07

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Madame Nadège NAZE, la Maire expose aux membres du Conseil que le compte administratif de l'exercice 2020 adopté ce jour présente :

|   |               |
|---|---------------|
| un résultat de fonctionnement excédentaire de : | 23 175,39 €   |
| un résultat d'investissement déficitaire de :   | - 94 096,89 € |
| un solde de restes à réaliser de :              | - 29 950,00 € |

Elle propose d'affecter au budget 2021 les résultats du budget à la clôture de l'exercice 2020 de la façon suivante :

| Affectation définitive du résultat de fonctionnement                  |             |
|---|-------------|
| Résultat de fonctionnement à affecter                                 | 23 175,39 € |
| Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé           | 23 175,39 € |
| <b>Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté</b> | <b>- €</b>  |

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

*Délibération n° 2021-031/05 07*

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021**

Le vote des taux de fiscalité proposé pour 2021 est impacté par 2 faits :

- Au regard de la situation financière globale de la Collectivité, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) préconise une augmentation de 3 points de la fiscalité sur les années 2021 et 2022.
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) entraîne un « rebasage » du taux de foncier bâti en 2021. Les communes vont ajouter à leur taux 2021 celui du Département soit 21,84 %. Pour que chaque commune dispose de ressources équivalentes à la situation antérieure, un coefficient correcteur a été mis en place.

A taux constants, le produit total supplémentaire généré s'élève à 45 373 €. La hausse de 3 points des taux permet de générer un produit supplémentaire de 162 717 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, afin de tenir compte de la situation financière de la Commune et des préconisations de la CRC, de voter une augmentation des taux de 3 points et de fixer les taux de l'année 2021 comme suit :

|                       | 2020   | 2021          |                    |               |
|-----------------------|--------|---------------|--------------------|---------------|
|                       | taux   | Taux communal | Taux départemental | Taux global   |
| Taxe foncier bâti     | 26,16% | 29,16%        | 21,84%             | <b>51,00%</b> |
| Taxe foncier non bâti | 70,87% | 73,87%        |                    | <b>73,87%</b> |

- Le Conseil Municipal, moins les abstentions de Mme RINALDI, M. ETIENNE, Mme LOPEZ et M. ANDRÉ, décide de voter une augmentation des taux de 3 points et de fixer les taux de l'année 2021 selon le tableau ci-dessus

*Délibération n° 2021-032/05 07*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

(la maquette officielle est disponible pour consultation à la mairie)

- Le Conseil Municipal, moins les abstentions de Mme RINALDI, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ, adopte le budget primitif de la commune pour 2021, lequel se présente comme suit :

**Dépenses de fonctionnement :**

| Chapitre                            | Intitulé                                       | Montants              |
|-------------------------------------|--|-----------------------|
| 011                                 | Charges à caractère général                    | 1 388 710,00 €        |
| 012                                 | Charges de personnel                           | 3 256 944,00 €        |
| 014                                 | Atténuations de produits                       | 304 500,00 €          |
| 65                                  | Autres charges de gestion courante             | 373 514,00 €          |
| 66                                  | Charges financières                            | 305 000,00 €          |
| 67                                  | Charges exceptionnelles                        | 17 575,00 €           |
| 042                                 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 732 500,00 €          |
| 022                                 | Dépenses imprévues                             | - €                   |
| 023                                 | Virement à la section d'investissement         | 484 522,00 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b> |  | <b>6 863 265,00 €</b> |

**Recettes de fonctionnement :**

| Chapitre                            | Intitulé                                       | Montants              |
|-------------------------------------|--|-----------------------|
| 013                                 | Atténuations de charges                        | 66 000,00 €           |
| 70                                  | Produits des services et du domaine            | 303 693,00 €          |
| 73                                  | Impôts et taxes                                | 4 209 601,00 €        |
| 74                                  | Dotations, subventions et participations       | 1 748 170,00 €        |
| 75                                  | Autres produits de gestion courante            | 20 550,00 €           |
| 76                                  | Produits financiers                            | 450 000,00 €          |
| 77                                  | Produits exceptionnels                         | 11 000,00 €           |
| 042                                 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 54 251,00 €           |
| 002                                 | Résultat antérieur reporté                     | - €                   |
| <b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b> |  | <b>6 863 265,00 €</b> |

**Dépenses d'investissement :**

| Chapitre                            | Intitulé                                       | Montants              |
|-------------------------------------|--|-----------------------|
| 001                                 | Déficit d'investissement reporté               | 94 096,89 €           |
| 10                                  | Dotations, fonds divers et réserves            | 55 736,00 €           |
| 13                                  | Subventions d'investissement                   | - €                   |
| 16                                  | Emprunts et dettes assimilées                  | 870 000,00 €          |
| 20                                  | Immobilisations incorporelles                  | 43 900,00 €           |
| 204                                 | Subventions d'équipement versées               | 39 000,00 €           |
| 21                                  | Immobilisations corporelles                    | 208 153,50 €          |
| 23                                  | Immobilisations en cours                       | 276 605,00 €          |
| 040                                 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 54 251,00 €           |
| 041                                 | Opérations patrimoniales                       | 500 000,00 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b> |  | <b>2 141 742,39 €</b> |

### **Recettes d'investissement :**

| Chapitre                            | Intitulé                                       | Montants              |
|-------------------------------------|--|-----------------------|
| 001                                 | Excédent d'investissement reporté              |                       |
| 024                                 | Produit de cessions d'immobilisations          | 168 000,00 €          |
| 10                                  | Dotations, fonds divers et réserves            | 207 498,39 €          |
| 13                                  | Subventions d'investissement                   | 49 222,00 €           |
| 16                                  | Emprunts et dettes assimilées                  | - €                   |
| 040                                 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 732 500,00 €          |
| 041                                 | Opérations patrimoniales                       | 500 000,00 €          |
| 021                                 | Virement de la section de fonctionnement       | 484 522,00 €          |
| <b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b> |  | <b>2 141 742,39 €</b> |

Ce budget est équilibré à 9 005 007,39 €.

## AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE - JEUNESSE

---

*Délibération n° 2021-033/05 07*

### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX CLASSES-DECOUVERTE**

La classe de neige initialement prévue n'ayant pas pu se tenir, une enseignante de l'école Joubert propose d'organiser une classe découverte sans nuitée (4 journées poney) d'ici la fin de l'année scolaire à destination des élèves de CM2. Le coût par enfant s'élève à 160 €.

Madame la Maire propose d'en répartir le financement de la manière suivante :

- 100 € pris en charge par la Commune
  - 40 € pris en charge par la caisse des écoles (acté par délibération du Comité en date du 31 mars 2021)
  - Les 20 € restants à la charge des familles.
- Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité la prise en charge par la commune à 100 € par élève pour la classe de découverte 2020/2021

*Délibération n° 2021-034/05 07*

### **MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS**

Madame MEIRA BARBOSA informe l'assemblée que chaque année, la commune verse à l'Association de Gestion du Centre de Loisirs une subvention de fonctionnement destinée à participer à l'équilibre du compte de gestion de cette association.

Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €, il est nécessaire d'établir une convention. Dans le but d'en simplifier la gestion annuelle, il est proposé d'en modifier les articles 3, 4 et 5 et d'y ajouter à compter de 2021 une annexe financière révisable annuellement.



- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées et autorise la Maire à signer la convention applicable à partir de l'année 2021

### **CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE**

La mise en place de centre de vaccination de VILELNEUVE SUR YONNE, prescrit par le Préfet de l'Yonne, s'est fait en lien direct et sur les recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté qui assure la mise à disposition des doses de vaccins, du personnel médical et vérifie que les conditions techniques, administratives et médicales sont bien respectées.

Les services municipaux sont quant à eux chargés de mettre en place l'ensemble de la logistique et des moyens nécessaire au fonctionnement du centre de vaccination, à savoir la mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel ...

L'objet de la convention à signer avec l'ARS concerne les conditions de prise en charge l'intégralité des coûts générés par le centre de vaccination. Une subvention de démarrage de 30 000 € sera prochainement versée, le reste des fonds sera libéré sur présentation d'états détaillant les frais réellement engagés par la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le conveniton relative à la participaiton financière de l'ARS

- **Approuver** la convention relative à la participation financière de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du centre de vaccination éphémère contre la COVID-19 mis en place à VILENEUVE SUR YONNE
- **Autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

### INFORMATIONS DU MAIRE

---

Madame la Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal :

#### **Décision n° 2021/06 : cession d'un véhicule – type RENAULT KANGOO** du 24 mars 2021

Considérant l'offre de reprise de la Société Sénonaise d'Automobiles – DUCREUX SENS AUTO en date du 23 mars 2021,

Article 1 : de céder le matériel suivant à la Société Sénonaise d'Automobiles – DUCREUX SENS AUTO – Carrefour Sainte Colombe – 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS, en l'état, au prix de 2 000 € :

- véhicule de type RENAULT KANGOO immatriculé AZ 660 GJ – date 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 01.09.2010

**Décision n° 2021/07 : mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire- renouvellement du contrat avec VISIOCOM** du 27 avril 2021

Considérant que ce véhicule totalise un faible kilométrage à l'issue des trois années,  
Considérant que ce contrat peut être renouvelé une fois par reconduction expresse,  
Considérant la volonté de maintenir un service de navette pour les services communaux et les associations,  
Considérant l'intérêt financier de la proposition qui consiste à mettre gracieusement un véhicule à disposition de la commune grâce à un financement publicitaire,

Article 1 : de renouveler le contrat de mise à disposition gratuite avec la Société VISIOCOM sise 16 rue François Arago – 33700 MERIGNAC pour le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- marque : Renault
- modèle : TRAFIC 9 places
- immatriculation : EF 970 LS

Article 2 : caractéristiques principales du contrat :

- conditions financières : le financement de l'opération est assuré grâce aux publicités figurant sur le véhicule.

- durée du contrat : trois ans, à compter du 1er juin 2021.

- obligations de VISIOCOM :

- recherche des sponsors publicitaires
- garantie constructeur pour une durée de trois ans et kilométrage illimité

- obligations de la commune :

- souscrire les assurances nécessaires
- assurer l'entretien du véhicule

**La commune n'a pas exercé son droit de préemption** à compter du 03.02.2021, pour les cessions suivantes : AE 1362 ; AK 377-378 ; BH 64 ; AE 1480 ; AE 1210-251-1480-1346-1347 ; AK 416 ; G791 ; AE 452 ; ZM 372 et AC 82 ; ZR 22 ; AI 53 ; AH 183-184 ; AS 169-290-291 ; AX 81 et 16 ; ZW 132 ; ZX 317 ; AE 1134-1135 et 1138 ; ZX 280 ; ZW 527 ; AD 245 ; AE 1078 et 85 ; AE 818-817 ; AK 491 ; ZW 530 et 537 ; AE 122 et 153 ; AE 141 et 145 ; AE 384 et 385 ; BD 14-367 et 370 ; AS 137 ; AE 607 ; ZL 202 et 203 ; AE 679 ; ZD 240.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 07**